



Extrait du registre des délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.3

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Vote des taux des contributions directes

Rapporteur : Yves RENAULT

A compter de la première année suivant celle de la création et conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, le conseil municipal de la commune nouvelle vote les taux des taxes locales.

Ces taux sont fixés selon les modalités du Code Général des Impôts indiquant que le taux des taxes locales est égal au taux moyen pondéré des communes préexistantes.

Le taux moyen pondéré résulte du rapport entre :

- d'une part, la somme des produits nets de chaque taxe comprise dans les rôles généraux établis, au titre de l'année de fusion, au profit des communes.
- d'autre part, la somme des bases nettes de ces communes.

Toutefois, compte tenu des écarts importants de taux existants entre les communes, l'article 1638 du Code général des impôts précise qu'une intégration fiscale progressive sur plusieurs années est possible.

La charte de la commune nouvelle définit les principes applicables à compter du

- l'application du taux moyen pondéré pour la taxe d'habitation et le foncier bâti,
- l'intégration fiscale progressive du taux sur le foncier bâti pendant 12 ans.

Ainsi, selon les informations transmises par la Direction Régionale des Finances Publiques, les taux moyens pondérés sont les suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : 17,19%,
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,91%.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le lissage sur 12 ans définit les taux suivants pour les 3 communes :

- Châteaugiron : 43,05%,
- Ossé : 36,85%,
- Saint-Aubin du Pavail : 45,41%.

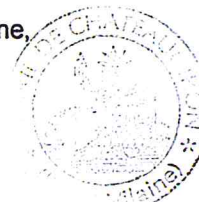
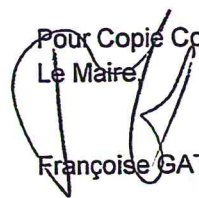
En attendant l'envoi de l'état 1259 indiquant les bases prévisionnelles 2017, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 3 387 614€ répartis de la manière suivante :

	Taux	Bases N-1	Produit estimé
Taxe d'habitation	17,19%	10813260	1 858 799 €
Taxe foncière bâtie	19,91%	7345708	1 462 530 €
Taxe foncière non bâtie Châteaugiron	43,05%	65898	28 369 €
Taxe foncière non bâtie Ossé	36,85%	57277	21 107 €
Taxe foncière non bâtie Saint Aubin	45,41%	37015	16 809 €
Total			3 387 614 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des Impôts,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré, par 2 contre (Monsieur Joël DEBROIZE, Monsieur Dominique KACZMAREK) et 51 pour, le Conseil municipal approuve les taux des taxes locales figurant au tableau ci-dessus.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 10 MARS 2017
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.4

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCQ	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCQ uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Subvention de fonctionnement aux associations

Rapporteur : Thierry SCHUFFENECKER

Dans le cadre des travaux préparatoires à la commune nouvelle, un groupe de travail composé d'élus des trois communes a dressé un état des lieux des subventions versées et a formulé des propositions d'harmonisation ou de maintien de certaines subventions. Les dossiers 2017 ont été complétés par les associations demandeuses et examinés par les élus et la commission finances.

Outre les propositions de subventions faites au forfait, d'autres sont calculées au nombre d'adhérents, ou encore en fonction des projets spécifiques.

D'une manière générale, il est acté une stabilisation des subventions pour l'année 2017.

Ainsi, pour les associations sportives, la subvention est de 33 € par jeune de moins de 18 ans et pour les associations à caractère culturel de 9.87 € par jeune de moins de 18 ans.

Les commissions ont réaffirmé les principes de financement suivants :

- Associations locales à caractère social, éducatif ou familial :

Soutien aux actions des jeunes via le subventionnement notamment des Guides et Scouts de France, Castelkids, Confédération Syndicale des Familles de Ossé ...

Soutien aux activités et animations pour les personnes isolées et pour les aînés (club des aînés...)
Reconnaissance de l'engagement au service de la population (anciens combattants, pompiers...).
Soutien à des associations d'envergure nationale avec une antenne ou des actions sur Châteaugiron (Donneurs de sang, ADOT, chiens guide, ...).

- Associations sportives et de loisirs :

Favoriser l'accès et l'éducation aux sports pour les jeunes. Le montant de la subvention est basé sur le nombre de jeunes de moins de 18 ans.

Pour les unions sportives, le montant de l'attribution est basé sur le nombre d'adhérents (0,50€/adhérent).

L'USC cyclisme bénéficie d'une aide pour l'organisation de courses notamment en ce qui concerne la sécurisation du parcours.

Les associations non rattachées aux unions sportives sont aidées sur la base de l'étude des dossiers.

- Associations à caractère culturel et touristique :

Soutien à diverses associations dont les objectifs sont la découverte et l'apprentissage du dessin, des arts plastiques, de la musique et de différentes cultures locales, nationales et internationales (Bagad Kastell Geron, Ecole Paul Le Flem...).

Animation et organisation d'événements sur la commune : salon Pièces Uniques, expositions photos, échanges internationaux (jumelage)...

- Associations scolaires :

Soutien aux sorties pédagogiques des écoles de Châteaugiron.

Soutien aux projets pédagogiques des jeunes en apprentissage.

- Associations d'envergure nationale :

Subventionnement des associations nationales de lutte contre les maladies, la précarité, ... à hauteur d'une enveloppe individuelle de 45 €.

Le tableau joint en annexe présente l'ensemble des propositions de la commission des Finances (Annexe 1 - 3.4).

Par ailleurs, chaque année, les prestations en nature (salle, fluide...) fournies aux associations sont valorisées pour chaque association. Ces dernières doivent inclure ces aides indirectes dans leur bilan annuel.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,

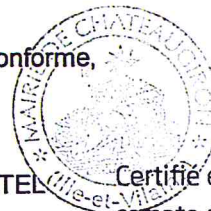
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

En leur qualité de Présidents d'association, Madame Marie AGEZ, Madame Claudine DESMET, Madame Séverine MAYEUX, Monsieur Jean-Claude MADIOT, et Monsieur Michel RENAUDIN, sont invités à ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré par, un contre (Monsieur Dominique KACZMAREK), une abstention (Monsieur Joël DEBROIZE) et 46 pour, le Conseil municipal approuve le montant des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....10 MARS 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017

Associations	Objet	Vote 2017
Associations locales à caractère social, éducatif ou familial		
Castelkids	Subvention par adhérent	1 372,00
Guides de France et scouts de France	Subvention par adhérent	830,00
Club de l'Amitié	Fonctionnement- forfait	590,00
Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement- forfait	100,00
France ADOT 35	Fonctionnement- forfait	100,00
Amicale des pompiers retraités	Fonctionnement- forfait	1 000,00
Amicale des pompiers retraités (- 20 ans) + veuves	Fonctionnement- forfait	268,00
Amicale des pompiers actifs	Fonctionnement- forfait	408,00
ACPG CATM	Fonctionnement- forfait	150,00
Association des amis de la santé	Fonctionnement- forfait	50,00
CSF Ossé-Subvention TAP	Subvention d'équilibre	8 585,00
CSF Ossé-Subvention accueil de loisirs	Subvention d'équilibre	26 306,00
CSF Ossé-Subvention accueil jeunes	Subvention d'équilibre	13 600,00
Club de la Bonne Entente	Fonctionnement- forfait	305,00
La Malle du Pavail	Fonctionnement- forfait	100,00
Club de la Gaieté	Fonctionnement- forfait	430,00
		54 194,00
Associations sportives et de loisirs		
USC Générale	Subvention par jeune	40 623,00
	Subvention par adhérent	1 070,00
	TOTAL	41 693,00
USC Cyclisme - La Marc Gomez et course annuelle	Manifestations - forfait	1 360,00
Association Energym	Fonctionnement- forfait	500,00
OSA	Subvention par jeune	1 881,00
USO Générale	Subvention par jeune	462,00
	Subvention par adhérent	64,00
	TOTAL	526,00
Association de pêche communale Ossé	Fonctionnement- forfait	250,00
Association de pêche communale Saint Aubin du Pavail	Fonctionnement- forfait	120,00
Les Jardins familiaux de St aubin du Pavail	Fonctionnement- forfait	60,00
GV-Yoga St-Aubin du Pavail	Fonctionnement- forfait	500,00
La boucle du Pavail	Fonctionnement- forfait	350,00
Les rétros du Pavail	Fonctionnement- forfait	200,00
		47 440,00
Associations à caractère culturel et touristique		
Ecole de danse Paul le Flem	Subvention par jeune	2 083,00
La rimandelle	Fonctionnement- forfait	500,00
Bagad Kastell Geron	Manifestations - forfait	300,00
Castel'Art - salon Pièces uniques	Manifestations - forfait	2 000,00
Châteaugiron - Puszczkowo	Fonctionnement- forfait	1 100,00
Fil Harmonie	Fonctionnement- forfait	60,00
Comité des fêtes Ossé	Fonctionnement- forfait	270,00
La clef des champs	Actions spécifiques	1 370,00
La Saint-Aubinoise	Fonctionnement- forfait	170,00
		7 853,00
Associations scolaires		
Elémentaire publique	Subvention par élève	3 582,53
Maternelle publique	Subvention par élève	559,12
APEL Ste Croix	Subvention par élève	2 928,11
OGEC Ecole Saint-Pascal	Subvention par élève	797,05
OGEC Ecole Saint-Jean-Baptiste	Subvention par élève	276,87
Batiment CFA 35	Subvention par élève	45,00
Chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine	Subvention par élève	45,00
		8 233,68
Associations à caractère économique et divers		
Castel ' Activ	Fonctionnement- forfait	4 000,00
		4 000,00
Associations d'envergure nationale		
Prévention routière 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française des sclérosés en plaques	Fonctionnement- forfait	45,00
Les Papillons Blancs	Fonctionnement- forfait	45,00
Association Valentin Haüy - groupe Bretagne	Fonctionnement- forfait	45,00
Ligue contre le cancer - comité d'I&V	Fonctionnement- forfait	45,00
Association des paralysés de France	Fonctionnement- forfait	45,00
G.E.I.S.T. 21 (Insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21)	Fonctionnement- forfait	45,00
Vaincre la Mucoviscidose - Virades 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Sos Amitié	Fonctionnement- forfait	45,00
La croix rouge française	Fonctionnement- forfait	45,00
Handicap service 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Secours populaire	Fonctionnement- forfait	45,00
ADMR Bol d'air	Fonctionnement- forfait	90,00
ATD Quart monde	Fonctionnement- forfait	45,00
Secours catholique	Fonctionnement- forfait	45,00
Lueurs d'espoir	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française contre les myopathies - Téléthon	Fonctionnement- forfait	45,00
Rêves de clown	Fonctionnement- forfait	45,00
Association des mutilés de la voix	Fonctionnement- forfait	45,00
Handi'Chiens	Fonctionnement- forfait	45,00
Les restos du cœur	Fonctionnement- forfait	45,00
		990,00
TOTAL GENERAL		122 710,68



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2017

N° 2017/03/06/3.5

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 45
Nombre de votants : 53

Date de convocation :
28/02/2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL, maire de Châteaugiron

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	Mme Françoise GATEL	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Vincent CROCC	Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Danièle BOTTE	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Virginie LEFFRAY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX (arrivée à 20h33 vote à partir de l'amendement 2 du point 1)	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	M. Bruno VETTIER
Mme Marie-Annick GICQUEL	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD	M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ
M. Pascal GUISET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	M. Joël DEBROIZE
	M. Dominique KACZMAREK		

<u>Absents</u>	
Mme Marion BELLIARD pouvoir à Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Christian BERNARD
M. Christophe BUDOR pouvoir à Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL
M. Jean-Marc ERNAULT pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Dominique DURAND
M. Christian NIEL pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Olivier MARAIS pouvoir à M. Joseph MENARD
M. Jean-François PROVOST pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Dominique PELHATE pouvoir à M. Hervé DIOT
Mme Laurence VILLENAVE pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Gérard ROGEMONT
	Mme Séverine MAYEUX pouvoir à M. Vincent CROCC uniquement pour le 1 ^{er} amendement du point 1, arrivée de Madame MAYEUX à 20h33, vote à partir de l'amendement 2.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves RENAULT

Objet : Subvention aux projets pédagogiques des écoles

Rapporteur : Laëtitia MIRALLES

Comme cela est évoqué dans la délibération précédente dans le paragraphe « Associations scolaires », la commune apporte chaque année une aide aux projets d'initiative pédagogique (classe de mer, de rivière, théâtre,...) des écoles publiques ou privées.

Compte tenu des orientations budgétaires, la commission vie scolaire a proposé une diminution de 5 % du montant par élève par rapport à celui de 2016.

Par conséquent, les subventions pour les projets pédagogiques des écoles sont les suivantes :

- **Ecole élémentaire la Pince Guerrière**

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'apporter une aide de 8,39 € pour chacun des 427 enfants de l'école soit une enveloppe de **3 582,53 €** pour les projets de l'année.

- **Ecole élémentaire Sainte-Croix**

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le 08,39 € pour chacun des
ID : 035-200064483-20170306-2017_03_06_3_5-DE

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'apporter une aide de 8,39 € pour chacun des 349 enfants de l'école soit une enveloppe de 2 928,11 € pour les projets de l'année.

- Ecole élémentaire Saint-Pascal

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'apporter une aide de 8,39 € pour chacun des 95 enfants de l'école soit une enveloppe de 797,05 € pour les projets de l'année.

- Ecole élémentaire Saint Jean-Baptiste

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'apporter une aide de 8,39 € pour chacun des 33 enfants de l'école soit une enveloppe de 276,87 € pour les projets de l'année.

- Ecole maternelle Le Centaure

Pour l'année scolaire 2016-2017, il est proposé d'apporter une aide de 2,32 € pour chacun des 241 enfants de l'école soit une enveloppe de 559,12 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

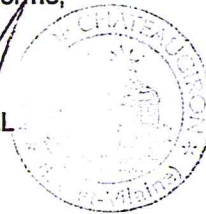
Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 5 octobre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 février 2017,

Après en avoir délibéré par , deux contre (Monsieur Dominique KACZMAREK, Monsieur Joël DEBROIZE) et 51 pour, le Conseil municipal approuve ces subventions allouées aux écoles pour des projets pédagogiques.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le 10 MARS 2017
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

[Signature]

